

Déclaration Ministérielle Gouvernement de l'Intérêt National

Malgré les circonstances exceptionnelles marquées par les problèmes sécuritaires et les angoisses du vécu quotidien et en dépit des fortes pressions locales et régionales, l'intérêt national devait prévaloir coûte que coûte. Ledit intérêt national s'est concrétisé par la formation d'un gouvernement de consensus qui se présente devant votre honorable Assemblée, en espérant obtenir sa confiance après s'être vu accorder celle des forces politiques qui y participent. Il s'agit en l'occurrence d'un gouvernement en qui les Libanais ont placé leurs espoirs afin d'améliorer leurs conditions de vie et de renforcer leur sécurité et leur immunité nationales.

Ce gouvernement a vu le jour dans le but de préparer et d'accompagner les principales échéances qui se présentent à nous. Il ne prétend pas être en mesure de réaliser tout ce à quoi les citoyens aspirent dans les délais de son bref mandat et il ne fera de promesses que dans les limites de ce qui semble raisonnable, possible et réalisable et en fonction de ce qui occupe la plus haute priorité dans l'échelle des intérêts. Au premier rang de ces priorités figurent incontestablement les questions de la sécurité et de la stabilité.

Aussi, notre gouvernement aspire-t-il à doter le pays d'un réseau de sécurité politique afin de fortifier le pays sur le plan sécuritaire et de combler les failles exploitées par les fomenteurs de troubles qui ourdissent les complots les plus vils visant à semer la discorde et porter atteinte à la stabilité.

Notre gouvernement insiste sur l'importance de l'unité, le pouvoir et l'autorité exclusive de l'Etat pour tout ce qui a trait à la politique du pays, afin de préserver le Liban, de le protéger et de sauvegarder sa souveraineté nationale. Le gouvernement souligne également son engagement envers les principes et les dispositions de la Constitution, les règles du système démocratique, le Pacte national et l'application de l'Accord de Taëf.

Notre gouvernement attache une importance particulière à contrer les actes terroristes sous toutes leurs formes et quelles qu'en soient les visées, par tous les moyens dont dispose l'Etat. Il s'engage à continuer à renforcer les capacités de l'Armée et des forces de sécurité pour leur permettre d'assumer faire leur devoir, en plus de leurs fonctions qui consistent à protéger et contrôler les frontières et à renforcer la sécurité. À cet égard, nous soulignons que nous veillerons à accélérer le processus d'armement et d'équipement de l'Armée à travers diverses sources de financement, et en particulier grâce à l'aide saoudienne généreuse d'une valeur de trois milliards de dollars.

L'un des défis les plus urgents auxquels notre gouvernement est confronté consiste à créer les conditions favorables à la tenue des élections présidentielles dans leurs délais, dans le respect de la Constitution et l'application du principe de l'alternance du pouvoir exigé par la nature même de notre régime démocratique.

En outre, notre gouvernement s'engage à œuvrer en vue de la promulgation d'une nouvelle loi pour la tenue des élections législatives. Il veillera également à réaliser le projet de loi sur la décentralisation administrative et à le soumettre à l'approbation du Parlement.

Ce gouvernement, de par sa nature fédératrice et sa performance, œuvrera en vue de créer une atmosphère favorable au dialogue national convoqué et parrainé par le Président de la République et à la reprise du débat sur la stratégie de défense nationale. Il cherchera également à assurer le suivi et la mise en œuvre des décisions émanant des sessions de dialogue précédentes.

Notre gouvernement veillera à mettre l'accent sur le principe du dialogue, du respect de la paix civile et du non-recours à la violence et aux armes, à la nécessité de rester à l'écart de toute incitation religieuse ou confessionnelle et d'empêcher que le pays ne s'engouffre dans le piège de la sédition, afin de consacrer l'unité nationale et de renforcer le front interne face aux dangers qui nous guettent, dans une démarche de respect, de suivi et de mise en œuvre des décisions du dialogue national émanant de la table de dialogue qui s'est tenue au sein du Parlement et des réunions du comité de dialogue national au palais présidentiel de Baabda.

L'écho positif généré par la formation de ce gouvernement a eu un impact favorable sur le climat général dans le pays. Nous espérons que ce climat dont les signes avant-coureurs se sont manifestés sur les marchés financiers soit le prélude vers une nouvelle phase marquée par une reprise de l'économie nationale qui se fera ressentir au niveau des conditions de vie des citoyens.

Le gouvernement est conscient des problèmes de l'Etat en matière de finances publiques qu'il cherchera à régler, en adoptant un projet de budget et en adoptant toutes les mesures possibles pour débloquer les rouages des secteurs économiques clés, notamment le secteur du tourisme qui subit un recul considérable. Il se penchera, en parallèle, sur la question de la cherté de vie, par le biais du dialogue avec les partenaires sociaux et dans le cadre des capacités disponibles. Il suivra également de près le projet de loi sur les salaires et les traitements et le projet de loi sur la retraite et la protection sociale (assurance-vieillesse) présents au Parlement.

Le gouvernement d'intérêt national accordera une attention particulière au dossier de l'énergie et s'engage à poursuivre et accélérer les procédures d'octroi de licences pour l'exploration et l'extraction de pétrole, tout en soulignant son attachement total au droit du Liban à son eau et sa richesse en pétrole et en gaz. Il s'engage, par ailleurs, à accélérer les procédures nécessaires à la délimitation définitive de ses frontières maritimes dans la zone économique exclusive au Liban.

Un tel chantier passe inévitablement par un regain d'énergie dans les administrations publiques en pourvoyant aux nombreux postes vacants au niveau des cadres, ce que le gouvernement cherchera sérieusement à réaliser.

Le gouvernement, partant du respect qu'il porte pour les résolutions internationales, confirme son attachement à ce que la vérité soit dévoilée sur l'assassinat du Premier ministre Rafic Hariri et de ses compagnons et suivra de près le travail du Tribunal spécial pour le Liban qui a été initialement établi pour que justice soit faite, loin de toute politisation ou tentative de revanche et de sorte à ne pas porter atteinte à la stabilité, l'unité et la paix civile du Liban.

Concernant le crime de la disparition forcée de l'imam Moussa Sadr et de ses deux compagnons en Libye, le gouvernement redoublera d'efforts à tous les niveaux et apportera son soutien à la commission officielle de suivi afin d'assurer leur libération et leur retour sains et saufs.

Dans la perspective de développer les procédures en vigueur, le gouvernement mettra en place les mécanismes nécessaires pour traiter le dossier des réfugiés syriens dont le nombre dépasse les capacités du Liban, au vu de son impact sur la situation sécuritaire, politique et socio-économique, afin de trouver une solution à leur présence temporaire et à sa répercussion à tous les niveaux et de faire assumer à la communauté arabe et internationale leurs responsabilités en la matière afin de permettre au Liban d'assumer ses obligations morales et humanitaire et de faciliter dans le même temps leur retour dans leur pays.

Notre gouvernement suivra de près la mise en œuvre des conclusions du Groupe de Soutien International au Liban, créé le 25 septembre 2013 à New York, conclusions qui ont été adoptées par la suite par le Conseil de sécurité des Nations unies, et celles adoptées en date du 05/03/2014 à Paris. Il suivra également de près les réunions connexes qui se tiendront en France, en Italie et ailleurs. Dans ce contexte, le gouvernement approuvera les projets et programmes visant à réduire les impacts socio-économiques résultant de la crise syrienne et leur mécanisme de financement à travers les dons déposés

dans le Fonds d'Affectation Spéciale Multidonateurs lancé par la Banque mondiale, dans le strict respect des dispositions de la Constitution et des lois en vigueur.

Notre gouvernement tient à renforcer ses relations avec les pays frères et amis et à coopérer avec eux, tout en confirmant son attachement au partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre du respect mutuel de la souveraineté nationale. Il veillera également à établir les meilleures relations avec les instances de la légitimité internationale et à respecter leurs décisions et s'engage à mettre en œuvre la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU, en vue d'aider à l'extension de la souveraineté libanaise sur l'ensemble du territoire du pays, et à respecter les Conventions et les Chartes des Nations Unies et de la Ligue Arabe.

Sur la base de la responsabilité et du rôle de l'Etat dans la préservation de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale du Liban et de la sécurité de ses citoyens, le gouvernement affirme qu'il est du devoir de l'Etat d'œuvrer en vue de la libération des fermes de Chebaa et de Kfarchouba et la partie libanaise du village de Ghajar par tous les moyens légitimes, en mettant l'accent sur le droit de résistance des citoyens libanais à l'occupation et aux agressions israéliennes et leur droit à récupérer les terres occupées.

La sagesse, en ces temps difficiles que connaît notre région, suppose que nous cherchions à réduire autant que possible nos pertes, en adoptant la politique de distanciation et en fortifiant notre pays par les meilleurs moyens face aux répercussions des crises voisines, en évitant de mettre en péril sa paix civile et les moyens de subsistance de ses citoyens.

Tel est «l'intérêt national», comme nous l'entendons. Sur ce, nous nous adressons à votre honorable Assemblée pour vous demander de nous accorder votre confiance.